

## **Géopolitique africaine**

n° 31 Juillet-Septembre 2008

**Marc Aicardi de Saint-Paul\***

### **LES FONDEMENTS DE LA POLITIQUE AFRICAINE DES États-Unis**

#### **In Les Afro-Américains, les États-Unis et l'Afrique**

Dans ses rapports avec le tiers-monde en général et avec l'Afrique en particulier, l'Amérique présente un double visage : celui d'un pays esclavagiste, dont le racisme a été une caractéristique fondamentale de son développement ; celui d'un peuple colonisé par une puissance européenne impérialiste, la Grande-Bretagne. De cette dualité naîtra une ambiguïté permanente dans les relations entre les États-Unis et l'Afrique. L'histoire commune à ces deux entités, est de fait antérieure à la colonisation et au partage du continent noir par les Européens et explique en grande partie les politiques suivies par les États-Unis vis-à-vis de l'Afrique. Encore aujourd'hui les Afro-Américains demeurent un facteur important dans les relations avec l'Afrique.

La multiplicité des acteurs, gouvernementaux et non gouvernementaux en matière de politique étrangère et africaine en particulier, est spécifique et représente une constante dans l'élaboration des processus décisionnels. Les motivations, si elles semblent avoir évolué au fil des siècles et des soubresauts de l'histoire, demeurent relativement constantes. Il en va de même pour les intérêts bien compris de l'Amérique qui, au-delà du messianisme qu'elle projette, demeure la plus grande puissance du monde tant en matière économique que militaire.

Nous nous efforcerons ici de tirer les grandes lignes de force de la politique américaine en Afrique en passant en revue le rôle des acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux qui la mettent en œuvre et l'influencent.

\* Docteur d'État en Droit, Docteur ès Lettres, auteur de : *La politique africaine des États-Unis : mécanismes et conduite*, Economica et Nouveaux Horizons, 3e édition, 1989.

## LES AFRO-AMÉRICAINS, LES ETATS-UNIS ET L'AFRIQUE

### *Une relation guidée par des liens anciens*

Si les contacts bilatéraux initiaux s'effectuèrent il y a plus de trois siècles et demi dans le sens Est/Ouest, à l'occasion de la traite négrière, ils furent suivis d'un mouvement inverse avec le « *colonization movement* » dont la naissance remonte au début du XVIII<sup>e</sup> siècle. Ce retour aux sources fut lui-même assez équivoque dans la mesure où il concrétisa l'aboutissement de deux volontés totalement opposées : d'une part certains Noirs d'Amérique espérant retrouver leurs racines quittèrent leur continent d'adoption pour rejoindre celui de leurs ancêtres. D'autre part les *White Anglo-Saxon Protestants* (WASP) les plus intransigeants sur l'homogénéité du « peuple américain », estimaient quant à eux essentiel le rapatriement des Noirs en Afrique. À ce « *back to Africa Movement* », souvent lié aux activités missionnaires, s'ajouta une ébauche de relations commerciales dès la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Bien avant que l'Europe ne colonise le continent noir de manière systématique, l'Amérique était donc liée à l'Afrique par sa population de couleur, ses missionnaires et ses marchands. Cependant, la conférence de Berlin de 1884-1885 allait fixer les règles du jeu en matière coloniale africaine et établir le principe des zones d'influence. Dès lors, l'Amérique qui de toutes les façons n'aspirait à aucune conquête territoriale en Afrique, se trouva écartée de la scène africaine par les Européens. Disposant d'un immense territoire à exploiter et dans une certaine mesure à découvrir, profondément ébranlée par la guerre civile, l'Amérique n'était en mesure, ni moralement ni techniquement, de prendre part au découpage du continent noir. Comment ne pas se rappeler que l'un des thèmes de l'affrontement entre les Nordistes et les Sudistes avait été celui de l'affranchissement des esclaves noirs. Dans un tel contexte, une expérience coloniale n'aurait fait que raviver des plaies qui, encore aujourd'hui, ne sont pas complètement cicatrisées. Ainsi, de la conquête coloniale à la seconde Guerre mondiale, les États-Unis furent pratiquement exclus de l'Afrique, si l'on excepte le Libéria, l'Éthiopie et l'Afrique du Sud dès qu'elle accéda au statut de « dominion ». L'Amérique aurait pu saisir dès 1918 l'occasion de renouer avec l'Afrique. Cependant, le Président Wilson, bien que

partisan d'une autonomie des territoires sous tutelle, favorisa le système des mandats de la Société des Nations et refusa tout octroi de ce type de responsabilité pour son pays. À cette époque, l'Europe dominait encore le monde, la Russie devenue communiste se battait pour sa survie et ne

représentait pas encore un danger pour les démocraties et une idéologie susceptible de tenter les peuples colonisés ; enfin, la véritable puissance économique et militaire des États-Unis ne se révéla pleinement qu'à l'occasion du second conflit mondial.

À peine la victoire sur le fascisme achevée, les Européens qui étaient sortis anéantis de cette guerre fratricide n'avaient plus ni les moyens ni la volonté de défendre durablement leurs positions dans les colonies. Le combat des démocraties avait été mené au nom de la liberté contre le racisme. Dès lors, les Africains, qui servirent de supplétifs aux alliés ne pouvaient que demander aux colonisateurs d'être en phase avec leurs principes. C'est à cette occasion que l'Amérique, par le truchement de l'Administration Roosevelt, envisagea de tirer profit de l'image d'ancien pays colonisé. Mais cette tendance s'infléchit dès 1945, dans la mesure où un nouveau péril menaçait les États-Unis : le marxisme. En effet, cette idéologie commençait à séduire bon nombre d'Africains qui souhaitaient se libérer de la tutelle européenne. Les Occidentaux durent dans un premier temps resserrer les rangs, mais le « coup de tonnerre de Bandoeng » de 1955 et la lutte pour les droits civiques aux États-Unis incitèrent ces derniers à une plus grande prudence dans leur soutien aux colonisateurs. L'Amérique était confrontée à un dilemme : elle ne pouvait pas systématiquement prendre fait et cause pour le tiers-monde sous peine de fissurer l'Alliance Atlantique ; il lui était aussi impossible de faire preuve d'une trop grande solidarité avec les colonisateurs, du fait de sa propre population noire et des susceptibilités du tiers-monde naissant. Cette « *fence-sitting policy* » fut sensible lors du débat colonial, et plus encore à l'occasion de la vague d'indépendance des années 1960. Des questions urgentes se posaient alors aux États-Unis : fallait-il jeter un pont directement entre l'Amérique et l'Afrique sans passer par Paris, Londres ou Bruxelles ? et par-là même empiéter sur la « chasse gardée » européenne ? Ou bien au contraire, était-il nécessaire d'emprunter le canal de l'ancien colonisateur et ce faisant, de risquer d'être accusé de néocolonialisme ? En fait, ne valait-il pas mieux sous-traiter le continent noir aux Européens, mieux à même de maintenir des liens préexistants, la sécurité et le développement de l'Afrique ? Dès lors, l'Amérique ne pouvait plus frileusement se retrancher derrière le fait de l'occupation européenne ; elle devait élaborer des politiques spécifiques et prendre des décisions. Or, pendant longtemps, les États-Unis n'étaient pas vraiment préparés à déployer une telle activité en Afrique, continent qui était pour eux marginal et qui dans une certaine mesure le demeure aujourd'hui encore.

Les hasards de l'histoire ont fait que le Président Kennedy soit élu au moment où la plupart des pays africains accédaient à la souveraineté internationale. Le tiers-monde se souvenait des prises de positions du jeune sénateur en faveur de l'indépendance de l'Algérie, ce qui lui avait valu, tout au moins au début de son mandat, la sympathie de ces peuples. Un nouveau souffle anima incontestablement les relations bilatérales entre l'Amérique et l'Afrique au début des années 1960. Les « libéraux » du Département d'État et d'autres secteurs de l'Administration osèrent présenter leur point de vue plus « tiers-mondiste », cependant la solidarité atlantique demeurait la règle. Les déclarations du général

de Gaulle favorable aux États-Unis à l'occasion de la crise de Cuba, rendaient inéluctable le « réflexe OTAN » des Américains ; c'est ce qui explique en partie leur « profil bas » en Afrique, à quelques exceptions près. Ce fut le cas, lorsque l'ancien colonisateur s'avérait trop faible pour lutter contre l'influence soviétique : dans l'ancien Congo belge au début des années 1960 et en Angola après la révolution des oeilletons du général Spínola.

Ces atermoiements et le double langage seront l'apanage de la politique américaine en Afrique et conduiront à une certaine incompréhension. À la décharge des États-Unis, il faut bien reconnaître que la pléthore d'intervenants, souvent soumis à des influences divergentes, sensibilisés par des intérêts et des motivations antagonistes ne pouvait qu'aboutir à un pareil résultat.

À cette impression de flou, se superpose un intérêt accru des États-Unis pour l'Afrique depuis l'accession à l'indépendance des pays africains. Bien entendu, la chute du mur de Berlin et la désagrégation de l'Empire soviétique, la disparition de l'apartheid en Afrique du Sud, auraient pu notablement changer la donne et « normaliser » les relations entre l'Amérique et l'Afrique. Or, l'émergence de nouvelles puissances concurrentes des États-Unis, comme la Chine ou l'Inde maintient un certain intérêt pour le continent, sans toutefois que les États-Unis s'y impliquent trop directement. Cependant, le désengagement de la France, tant militaire qu'au plan commercial et des investissements, a incité l'Amérique à être plus présente. La base américaine établie à Djibouti en est un exemple probant.

L'Amérique a également eu une attitude duale dans les crises d'Afrique australe. D'une part, elle voulait couper l'accès aux matières premières aux Soviétiques et dans une moindre mesure aux Chinois ; mais d'autre part, elle ne pouvait pas soutenir officiellement et sans réserve les tenants de régimes racistes. En effet, le risque était trop grand de voir les Afro-Américains opérer un transfert sur la situation qui, certes dans une moindre mesure, prévalait dans leur propre pays. C'est ainsi qu'aujourd'hui encore, toute prise de position du gouvernement américain sur l'Afrique est conditionnée par ce facteur qui transforme une question de politique étrangère en une question de politique intérieure liée à la question raciale aux États-Unis.

### *Des acteurs gouvernementaux encadrés par la Constitution*

Aux États-Unis, le rôle de décideur principal en matière de politique étrangère revient au chef de l'exécutif. La Constitution américaine en établit expressément l'étendue et les limites. Cependant chaque Président, de par sa personnalité, imprime sa marque particulière. Il dispose également d'un appareil administratif important qui l'aide à prendre ses décisions.

La Constitution américaine envisage pour le chef de l'État trois types de pouvoirs : en premier lieu, le Président est le commandant en chef des forces armées. Le pouvoir de déclarer la guerre appartient néanmoins au Congrès. Mais cette attribution est plus théorique que pratique

puisque depuis la seconde Guerre mondiale des hostilités d'envergure ont été engagées sans que la guerre soit déclarée. Toutefois, le rôle de « gendarme du monde » des USA s'étant accru après 1945, le Congrès a voté en 1973 le *War Powers Act* qui limite considérablement la marge de manoeuvre du Président en la matière. Ce texte prévoit qu'en cas d'hostilités sur un théâtre extérieur, il dispose de 48 heures pour en informer le Congrès et 60 jours pour y mettre un terme, de conclure les traités et de nommer les ambassadeurs. Ces choix sont cependant soumis à l'approbation du Sénat. La majeure partie du temps, le choix du Président est confirmé, mais en période de « cohabitation » entre une présidence démocrate et un Congrès républicain ou vice versa, l'automaticité peut être remise en question. Ce fut le cas sous l'Administration Clinton, lorsque Jesse Helms, président de la Commission des Affaires étrangères du Sénat, connu pour son conservatisme, bloquera à plusieurs reprises la nomination d'ambassadeurs américains en Afrique, proposée par le Président. Ce fut le cas pour les postes à pourvoir en Afrique du Sud et au Cameroun<sup>2</sup>. Une fois élu, l'ambassadeur américain en Afrique est reçu par le Secrétaire d'État adjoint aux Affaires africaines, qui lui présente sa « feuille de route ». Selon que les présidents sont plutôt « *hands on* » ou « *hands off* », la mission du diplomate est différente. Parmi les Présidents « *hands on* », qui s'impliquent jusque dans le moindre détail, figurent : Kennedy, Johnson, Nixon, Carter, G. Bush et Clinton. Par contre, Ronald Reagan laissait plus de latitude au représentant américain. Encadré par les pouvoirs dont l'a doté la Constitution, le Président dispose néanmoins d'une latitude de décision importante. La personnalité forte ou effacée du chef de l'État ne manque pas d'influer sur les décisions qu'il prend. C'est ainsi que les hésitations et les fausses manoeuvres du Président Ford, lors du début de la crise angolaise en 1975, contribuèrent à ternir l'image des États-Unis auprès des Africains non marxistes. Quelques années plus tard, le Président Ronald Reagan, par son engagement sans faille auprès des anti-communistes, redonnera une certaine cohérence au message américain à destination de l'Afrique.

Au sein de la Présidence, le système des *checks and balances* établi par la Constitution a souvent pour résultat de diluer les centres de décision et de responsabilité. Pour donner une plus grande homogénéité à la politique américaine, le Président F. D. Roosevelt créa en 1939 l'*Executive Office of the President*. Celui-ci comprend aujourd'hui le *White House Office*, l'*Office of Management and Budget* et le *National Security Council (NSC)*, créé en 1947, et la *Central Intelligence Agency (CIA)*. Le rôle de superpuissance joué par les États-Unis après 1945 nécessitait en effet des instruments qui permissent l'établissement de politiques cohérentes et rapides.

Le NSC, qui est composé de membres de droit (Président, vice-Président, Secrétaire d'État, Ministre de la Défense, Directeur de la CIA, Président des chefs d'État-major interarmées et d'invités *ad hoc*), revêt une importance considérable en matière de politique africaine dans la mesure où il représente un centre d'élaboration et de mise en oeuvre de la politique étrangère américaine. Plusieurs responsables

prestigieux, tels qu'Henry Kissinger, Anthony Lake, sous la Présidence Clinton, puis Sandy Berger l'ont animé. Les questions africaines n'étant pas traditionnellement une priorité de l'Administration américaine, les responsables Afrique au sein du NSC et les Secrétaires d'État adjoints aux Affaires africaines ont plus de latitude que leurs homologues des autres directions géographiques.

Victime de sa réputation sulfureuse, la CIA, dont la mission est prévue par le *National Security Act* de 1947, dépend du NSC. Sa première mission est de collecter des informations, la seconde, assez floue, lui permet de mettre en oeuvre des *covert operations* (opérations clandestines) comme celles qui se déroulèrent en Angola dans le but de soutenir l'UNITA de Jonas Savimbi.

Plusieurs ministères interviennent également dans la politique africaine des États-Unis. Le plus important est le Département d'État. En son sein, le Bureau pour les affaires africaines fut créé par le Congrès en 1958. Précédemment, les affaires africaines relevaient du Bureau des affaires européennes ; puis elles incombèrent au Bureau du Proche-Orient au sein duquel fut créé un *Office for Africa* en 1943. L'actuel Bureau des affaires africaines est subdivisé en sections régionales et thématiques (*Economic Policy Staff*, *Public Affairs Staff* et *Office of the Executive Director*). Un autre bureau créé en 1975 est consacré aux droits de l'homme et oeuvre pour que la bonne gouvernance soit mieux respectée sur le continent noir.

D'autres ministères ont indirectement à connaître des affaires africaines, mais sont rarement décisionnaires en la matière : le ministère du commerce, celui des finances (pour l'octroi de l'aide), et celui de l'agriculture. Enfin, le ministère de la défense joue en matière africaine un rôle de plus en plus important, puisqu'il gère les bases américaines à l'étranger (dont celle de Djibouti), de « facilités » portuaires et aéroportuaires accordées aux États-Unis.

La Chambre des représentants et le Sénat disposent chacun de commissions plus spécifiquement chargées de la politique étrangère américaine. C'est essentiellement en leur sein que sont discutées les questions relatives à l'Afrique. Bien souvent, leur action se limite à légitimer et à amender les projets de l'exécutif. Cependant le Congrès s'affirme de plus en plus comme un décideur à part entière.

Le Congrès représente à la fois un pouvoir de légitimation et une force d'obstruction. Les *Foreign Relations Committees* traitent la quasiintégralité des questions de politique étrangère : le *Senate Committee*

*on Foreign Relations* est la commission la plus prestigieuse du Sénat.

Ses compétences sont extrêmement variées : ratification des traités, approbation et nomination des ambassadeurs sur proposition du secrétaire d'État, des ministres et des hauts fonctionnaires du Département d'État.

Elle passe aussi en revue les budgets. Au sein de cette commission, le *Senate Committee on African Affairs* est plus particulièrement en charge de l'Afrique. C'est un de ses membres éminents, le Sénateur John

Kennedy qui stimula l'intérêt de l'Amérique pour le continent noir. Le *House Committee on Foreign Affairs* est le pendant à la Chambre des

Représentants de son homologue du Sénat. Toutefois, elle n'a pas comme le Sénat le pouvoir de ratifier les traités et d'approuver les nominations.

En revanche, depuis 1973, le *War Powers Act* institue un contrôle efficace de la Chambre des Représentants sur l'envoi de troupes américaines à l'étranger, décidé par le Président. Enfin, le *Senate Committee on Finance* et le *Ways and Means Committee* de la Chambre des Représentants mènent essentiellement leur action dans le domaine de la politique intérieure, mais ils peuvent aussi avoir une incidence indirecte sur la politique étrangère, surtout en matière commerciale. Mais le rôle du Congrès n'est pas seulement d'ordre constitutionnel et administratif. Depuis un certain nombre d'années, les *Congressmen* multiplient les missions d'affaires et d'information en Afrique, en étroite collaboration avec les groupes industriels américains.

### *Des acteurs non gouvernementaux influents*

Dans un pays comme les États-Unis où la société civile joue un rôle primordial, un certain nombre d'acteurs, non seulement américains, mais également étrangers, influencent sa politique étrangère en général et africaine en particulier. Déjà en 1961, le Département d'État en recensait plus de 6003.

Le premier des intervenants est constitué par les associations qui sont une émanation de la communauté noire des États-Unis. Celle-ci représente aujourd'hui environ 13 % de la population américaine et donc un électorat qui peut faire la différence lors des élections.

Il est vrai que les liens sont anciens entre les Blancs américains et leurs compatriotes de couleur. Si l'esclavage débuta avec le premier débarquement d'un navire négrier en 1619 à Jamestown, ce flot humain s'amplifia progressivement pour atteindre 500 000 personnes en 1776. Puis la ségrégation qui perdura dans les États du Sud jusqu'au début des années 1960, a conduit les Afro-Américains à s'organiser pour défendre leurs droits civiques. Parallèlement, le colonialisme européen vivait ses dernières années sur le sol africain, et les Noirs américains s'identifièrent bien souvent aux combats de leurs frères pour la liberté.

Les associations noires américaines les plus influentes sont incontestablement le *Congressional Black Caucus* et *Transafrica*.

Elles avaient été précédées par la *National Association for the Advancement of Colored People* (NAACP) fondée du temps de l'antagonisme entre les deux leaders noirs Marcus Garvey et W. E. B Du Bois<sup>4</sup>.

Le *Black Caucus* regroupe les *Congressmen* noirs américains. Si son influence semble aujourd'hui avoir diminué, il connut son heure de gloire lors des campagnes menées pour imposer des sanctions à l'Afrique du Sud blanche, à la Rhodésie dirigée par Ian Smith, puis Abel Muzorewa, et aux colonies portugaises d'Angola, du Mozambique, du Cap Vert et de Guinée Bissau.

Un autre mouvement noir initialement motivé par la défense des droits des Noirs américains, créa un « ministère des affaires africaines » en 1971. Il s'agit du *Congress of Racial Equality* (CORE), dirigé par Roy Innis. Cette section « Afrique » s'était assigné la mission de développer

l'investissement noir américain sur le continent, d'obtenir la double nationalité, de favoriser les mouvements dits « de libération » et d'agir comme un groupe de pression<sup>5</sup>.

*Transafrica*, créé en 1977 par le charismatique Randall Robinson, diplômé de Harvard, avait dès son origine la prétention d'agir au nom des vingt millions de Noirs américains préoccupés par la situation de leurs frères de race africains. Très actif et militant, *Transafrica* essaie de mobiliser les Noirs américains pour le respect des droits de l'homme en Afrique, pour lutter contre la diminution de l'aide octroyée par le gouvernement américain au continent noir et pour y favoriser l'éclosion de régimes démocratiques.

Des mouvements humanitaires noirs d'aide à l'Afrique ont également vu le jour : *Relief for Africans in Need in the Sahel* (RAINS), présidé par Charles Diggs qui était membre du *Black Caucus* ; PUSH, spécialisé dans la collecte et la distribution de vivres et AFRICARE qui depuis sa création en 1971 intervient dans près d'une trentaine de pays d'Afrique subsaharienne. À l'initiative de son président Payne Lucas, un groupe des ambassadeurs africains à Washington a été créé sous le nom d'*African Diplomatic Outreach*. Enfin, une organisation baptisée *Constituency for Africa*, dirigée par Mel Foote, a vu le jour en 1990. Elle avait pour but de faire connaître l'Afrique aux États-Unis<sup>6</sup>. Elle a également mené des actions de *lobbying* qui ont donné des résultats tangibles, comme le veto exercé en 1995 par le Président Bill Clinton contre une proposition du Congrès destinée à réduire l'aide à l'Afrique. Des personnalités fortes comme Jesse Jackson, le Révérend Leon Sullivan et parfois controversées comme Louis Farrakhan ont oeuvré pour défendre les Noirs, qu'ils soient africains ou américains.

Les Églises et les sectes religieuses américaines constituent le second intervenant non gouvernemental qui tente d'influencer, souvent avec succès la politique africaine des États-Unis. Pendant la période coloniale, elles ont, dans leur immense majorité, pris des positions morales hostiles au maintien de la tutelle européenne. Puis, dans les années 1970 et 1980, elles sont plus spécifiquement intervenues en Afrique australe encore sous domination blanche. Une fois de plus, leurs auteurs opéraient un transfert classique qui consistait à assimiler la lutte des Noirs d'Afrique du Sud, de Rhodésie, de Namibie, ou de l'*Ultramar* portugais, à celle des Afro-Américains. Une question essentielle se posait alors à ces Églises : pouvaient-elles au nom de Dieu cautionner des groupes de guérilleros qui utilisaient le terrorisme pour arriver à leurs fins. Bien souvent, elles se contentèrent de prises de positions de principe qui éludaient la co-responsabilité dans les attentats perpétrés par les mouvements qu'elles soutenaient. En 1972, les Églises qui intervenaient en Afrique se regroupèrent avec l'*American Committee on Africa* au sein du *Washington Office on Africa* dont le directeur était Edgar Lockwood. Préférant s'attaquer à une question à la fois, il influença la politique américaine en Angola, puisqu'il fut indirectement responsable de l'amendement Clark qui empêchait toute aide officielle à l'UNITA et au FNLA en lutte contre le MPLA soutenu par l'Union soviétique. Avec la chute du mur de Berlin et le démantèlement de l'apartheid, l'action des Églises s'est réorientée vers des buts humanitaires, comme l'assistance aux



réfugiés (Zaire, Rwanda, Darfour...), la facilitation du déroulement des opérations de secours d'urgence et l'accroissement de l'aide des États-Unis. Mais les Églises n'en oublièrent pas moins de mener des campagnes pour soutenir des causes « justes », comme la protection des 190 000 réfugiés rwandais présents dans la région de Kisangani lors de la percée des rebelles de Laurent-Désiré Kabila.

Comme les Églises essayèrent de conquérir les âmes, les syndicats américains tentèrent de récupérer la force de travail naissante en Afrique. Tout comme les missionnaires, ils estimaient qu'en se démarquant des colonisateurs européens, ils pourraient attirer à eux les travailleurs africains. Relativement isolationnistes jusqu'au début de la guerre froide, les syndicats américains ont tenté leur chance en Afrique lorsque les « vents du changement » ont commencé à y souffler. Pariant sur le départ annoncé des colonisateurs, ils adoptèrent une attitude favorable aux Africains, de manière à ce qu'ils n'aient pas d'autre choix que de se jeter dans les bras des pays communistes. Dans un premier temps, c'est à l'AFL-CIO qu'échut le rôle d'intervenant sur le continent africain. Ce syndicat se livra à un travail de sape de l'autorité coloniale, qui n'alla pas sans déclencher de violentes réactions des Européens, et notamment des Français, dans la seconde moitié des années 1950, au Maroc, en Tunisie, au Congo, en Guinée et au Cameroun<sup>7</sup>.

Avec l'accession à l'indépendance des territoires africains sous tutelle, l'attitude de la CIA, qui cautionnait leurs actions en sous-main, commença à évoluer. Son rôle n'était plus de bouter les Européens hors de leurs possessions, par l'entremise des syndicats américains, mais de stabiliser le continent noir. Pour ce faire, elle utilisa les services de l'*African-American Labor Center* (AALC). Doté d'une organisation classique, il était dominé par les Blancs et les Africains n'y disposaient que d'un rôle consultatif. L'AALC disposait de moyens financiers importants pour ses opérations, à la fois officiels, provenant de l'AID, et officieux, principalement de la CIA. Les actions menées furent de nature fondamentalement différentes : légales, comme la formation des syndiqués, la construction de cliniques rurales ou encore l'éducation des journalistes africains ; secrètes, dans la mesure où cette organisation servit bien souvent de « couverture » à des opérations moins conformes au rôle traditionnel d'un syndicat<sup>8</sup>.

Les sociétés multinationales américaines et les hommes d'affaires sont des intervenants non négligeables dans les relations bilatérales. Les grandes sociétés américaines ont dans le passé joué un rôle important de *lobbying* auprès de l'Administration américaine, comme ce fut le cas lors du vote de l'amendement Byrd ; ou encore pour que les États-Unis usent de leur droit de veto à l'ONU contre l'imposition de sanctions contre l'Afrique du Sud blanche. Adeptes de la *realpolitik*, une compagnie comme Gulf Oil continua à exploiter les gisements de pétrole de Cabinda, enclave angolaise située entre le Zaire et le Congo-Brazzaville, en étant protégée par les troupes cubaines venues soutenir le MPLA pro-marxiste. Souvent accusées d'impérialisme par leurs détracteurs, les multinationales américaines qui maximisaient leurs profits dans des pays recelant des matières premières, conduisirent indirectement à l'adoption de mesures favorables aux Noirs d'Afrique

du Sud. Ce fut le cas des « principes Sullivan », du nom du révérend noir américain qui les codifia. Ceux-ci avaient pour but d'imposer aux firmes américaines présentes en République sud-africaine une égalité de traitement entre les employés blancs et les autres<sup>9</sup>.

Une fois la règle de la majorité adoptée sur tout le continent africain, les hommes d'affaires américains menèrent des actions plus traditionnelles, comme la création en 1992 du *Corporate Council on Africa*. Cette organisation est supposée développer les liens entre les hommes d'affaires des deux côtés de l'Atlantique et conduire des missions commerciales américaines en Afrique, en collaboration, entre autres, avec le Congrès. Toutefois, l'idéal de la « bonne gouvernance » habite toujours la communauté américaine des affaires, notamment dans des pays comme le Nigeria, le Soudan ou le Zimbabwe, où les droits de l'homme sont trop ouvertement bafoués.

Derniers intervenants de poids dans la politique étrangère de l'Amérique vis-à-vis de l'Afrique, les *think tanks* et autres cabinets de relations publiques. Les premiers servent de viviers aux partis politiques américains : la *Heritage Foundation* créée en 1973 spécialisée dans les questions économiques, de politique étrangère et de défense, est traditionnellement proche des Républicains. Le Centre international d'études stratégiques est quant à lui plus proche des Démocrates. Les groupes de pression et les cabinets de relations publiques ont quant à eux connu leur heure de gloire pendant la guerre froide. Les *lobbies* katangais, biafrais, portugais, rhodésiens, sud-africains, de l'UNITA, du FNLA ont figuré parmi les plus actifs. De nombreux pays africains indépendants ont quant à eux dépensé des sommes colossales pour améliorer leur image de marque aux États-Unis. Mais leur impact véritable sur les autorités américaines et sur l'opinion publique s'est révélé décevant. À telle enseigne que le nombre de *lobbies* est en constante diminution. De 2 079 en 1991, leur nombre est passé à 857 en 1997<sup>10</sup>.

Formant une nébuleuse aux contours assez flous, les intervenants non gouvernementaux interviennent dans des domaines assez diversifiés, et leur efficacité a évolué en fonction des périodes et des conflits. Toutefois, ce sont quasiment les mêmes qui depuis des décennies interviennent en Afrique ou au sujet de l'Afrique.

L'Amérique et l'Afrique sont des partenaires anciens. Leur relation première fut celle de maître à esclave. Puis la période coloniale a vu la quasi-disparition des liens entre Amérique et Afrique. Les années de décolonisation ont réintroduit l'Amérique sur la scène africaine et la guerre froide a accentué cet engagement. Celui-ci est guidé par des constantes que nous venons de décrire en ce qui concerne les acteurs de la politique africaine des États-Unis, qu'ils soient gouvernementaux ou non gouvernementaux.

Les intérêts qui motivent l'implication de l'Amérique sur le continent noir, s'ils sont toujours ceux d'une grande puissance soucieuse de son approvisionnement en matières premières et de sa sécurité, ceux-ci ont évolué notablement depuis la chute du rideau de fer et la compétition directe et frontale avec l'Union soviétique. Certes la tentation communiste n'est plus d'actualité en Afrique, mais à l'heure actuelle les menaces sont diffuses et multiples. Elles peuvent émaner de pays très

peuplés et en pleine montée en puissance, comme la Chine<sup>11</sup> et l'Inde ou peuvent être le fait d'États en *collapsus*, qui empêcheraient l'exploitation et l'acheminement des matières premières vers ce qui demeure la plus grande puissance planétaire : les États-Unis d'Amérique. Ces derniers doivent donc adapter leur politique africaine à la nouvelle donne qui est beaucoup moins prévisible que ne l'était la situation qui prévalait de la seconde Guerre mondiale à l'effondrement du bloc communiste.

## NOTES

1 Article II, section 2 de la Constitution.

2 Bunduku-Latha, Paul, *L'Administration Clinton et l'Afrique*, L'Harmattan, Paris 1999.

3 State Department, *International, Educational, Cultural and Related Activities for African Countries South of the Sahara*, Washington DC Government Printing Office, août 1961.

4 Aicardi de Saint-Paul, Marc, *La politique africaine des États-Unis : mécanismes et conduite*, Economica et Nouveaux Horizons, Paris, 1989, pp.72-75.

5 *New York Times*, 12 décembre 1970.

6 Bunduku-Latha, Paul, *op. cit.*, p. 55.

7 Aicardi de Saint-Paul, Marc, *op. cit.* p. 92.

8 *Ibid.*, pp. 94-97.

9 *Ibid.*, pp.97-98.

10 Bunduku-Latha, Paul, *op. cit.*, p.61.

11 Aicardi de Saint-Paul, Marc, *La Chine et l'Afrique : entre désengagement et intérêt*, *Géopolitique Africaine*, avril 2004, pp. 51-65 et : *Le Forum sur la coopération sino-Africaine/ 4-6 novembre 2006*, *Géopolitique Africaine*, avril 2007.